



ENTRETIEN

« Faire évoluer les programmes en collaboration avec les cantons, selon leurs possibilités et leurs priorités stratégiques »

Depuis des années, les programmes d'action cantonaux contribuent à renforcer la promotion de la santé en Suisse – avec des résultats tangibles. Mais comment cela va-t-il évoluer avec l'arrivée de nouveaux groupes cibles et de nouveaux thèmes ? Dans cet entretien, Silvia Steiner, responsable de projet à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), nous donne un aperçu des besoins des cantons.

Grâce aux programmes d'action cantonaux (PAC), la santé physique et psychique de la population suisse s'améliore. Promotion Santé Suisse met en œuvre différents programmes d'action en collaboration avec les 26 cantons. Quel exemple concret d'une approche qui fonctionne selon vous particulièrement bien vous vient spontanément à l'esprit – et quels enseignements les autres cantons pourraient-ils en tirer ?

Un exemple de projet soutenu dans le cadre des PAC est l'offre Femmes-Tische, déployée dans de nombreux cantons. Grâce à une approche participative et facilement accessible faisant appel à des multiplicateur-trice-s, cette offre atteint les groupes cibles par le biais de tables rondes organisées dans leur langue maternelle. Les animateur-trice-s de ces tables rondes peuvent s'appuyer sur des supports d'animation fondés sur des con-

naissances spécialisées et adaptés aux besoins des participant-e-s. Ces supports couvrent différents thèmes (alimentation, activité physique, compétences en matière de santé, éducation, médias numériques, etc.).

Les cantons disposent d'une grande expérience et ont développé différentes approches qui ont fait leurs preuves. Que faut-il pour que ces connaissances soient davantage

partagées entre les cantons et que les bonnes pratiques puissent être plus facilement transposées d'un canton à l'autre ? Quel rôle Promotion Santé Suisse devrait-elle jouer à cet égard ?

Il faut des bases scientifiques actuelles et axées sur la pratique, des évaluations, des données et un suivi à l'échelle cantonale et nationale, des ressources financières et humaines suffisantes, ainsi que des espaces d'échange sur les plans spécialisé et stratégique. Promotion Santé Suisse soutient déjà les cantons aujourd'hui en préparant et en mettant à disposition ces bases, en établissant des conditions-cadres pour la conception des programmes, en renforçant l'orientation vers les impacts et en organisant de nombreux espaces d'échange et de coopération.

Les enfants, les adolescent-e-s et les personnes âgées sont depuis un certain temps déjà au cœur des préoccupations des PAC. Depuis 2025, les adultes sont eux aussi davantage pris en compte en tant que groupe cible à part entière dans le cadre de programmes pilotes. Quelles expériences les cantons en tirent-ils ? Et quels sont les défis nouveaux et spécifiques auxquels ils sont confrontés ? De quel soutien supplémentaire ont-ils besoin de la part de Promotion Santé Suisse ?

Il est encore trop tôt pour répondre définitivement à ces questions, car les cinq cantons pilotes viennent tout juste de démarrer leurs programmes et l'évaluation est encore en cours. L'un des défis consiste certainement à intégrer de nouveaux settings et de nouvelles parties prenantes pour tenir compte de cette phase de vie supplémentaire qu'est l'âge adulte. Ce travail de mise en place nécessite suffisamment de temps et de ressources.

À l'avenir, les PAC et la Prévention dans le domaine des soins (PDS) seront davantage envisagés conjointement, et les cantons seront égale-

ment associés aux programmes PDS.

Si l'on interrogeait les cantons à ce sujet, on obtiendrait une série de réponses très diverses, car la mise en œuvre de la Prévention dans le domaine des soins varie aujourd'hui considérablement d'un canton à l'autre. Certains voient un grand potentiel dans un rapprochement des deux domaines, tandis que d'autres craignent qu'ils se retrouveront en concurrence pour les ressources financières. Certains cantons n'ont jusqu'à présent eu aucune offre PDS et estiment que, faute de ressources, ils disposeront de peu de marge de manœuvre pour élargir sensiblement leurs activités à l'avenir.

C'est pourquoi il est très important de faire évoluer ces programmes en collaboration avec les cantons, en tenant compte de leurs possibilités et de leurs priorités stratégiques. Tous s'accordent toutefois sur un point : les ressources ne doivent pas être transférées de la promotion de la santé vers la PDS, car les moyens alloués à la promotion de la santé sont déjà limités aujourd'hui.

En vue de l'orientation stratégique à partir de 2029 : qu'attendent les cantons de Promotion Santé Suisse à l'avenir ? Dans quels domaines la Fondation devrait-elle renforcer son soutien, la coordination ou la mise à disposition de savoirs, et dans quels domaines les cantons ont-ils délibérément besoin de conserver leur propre marge de manœuvre ?

Il faudra continuer à disposer de bases scientifiques actualisées et de conditions-cadres pour le financement de programmes et de projets. Il conviendra également de prendre en compte et de traiter rapidement les nouveaux thèmes et défis étroitement liés à la promotion de la santé, tels que le changement climatique, la numérisation, les déterminants commerciaux de la santé, etc.

Il est important que la Fondation et les cantons travaillent en partenariat au développement stratégique des champs d'action, afin que ceux-ci tiennent compte des réalités cantonales et puissent être mis en œuvre par les cantons. Du point de vue de la CDS, en tant que coporteuse de la future stratégie nationale globale (consacrée à la prévention des MNT et des addictions ainsi qu'à la promotion de la santé psychique), il est également important que la Fondation aligne étroitement son orientation stratégique 2029+ avec cette stratégie nationale.